

SHIPPAGAN

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 19 septembre 2023

HEURE : 18 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (maire suppléant), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Sonia Ryma Ait kheddache (greffière adjointe par intérim).

ABSENT: Aucun

PUBLIC : Aucun

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 18h.

2. Divulgation de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Demande de financement – Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Il est proposé par le maire suppléant Armand Carron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que la greffière, la trésorière ou le maire soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Shippagan d'un montant de 1 058 000 \$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est proposé que la municipalité de Shippagan convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales 2025-2026

Après avoir pris connaissance du plan préparé par l'ingénieur municipal pour les années 2025 – 2026 dans le cadre du programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Eda Roussel que la municipalité Shippagan soumette le plan tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SHIPPAGAN



MAIRE



GREFFIÈRE

4.3 Plan consolidé de dépenses en immobilisation - Fonds pour le développement des collectivités du Canada 2019-2023

Un plan consolidé a été préparé pour 2023 dans le cadre du programme relatif au Fonds pour le développement des collectivités du Canada, le conseil municipal ayant pris connaissance du document intitulé Plan consolidé de dépenses en immobilisations de Shippagan 2023, il est proposé par le maire suppléant Armand Carron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que le plan soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Modification au décret 22-0007

Le 10 janvier 2022, le conseil a reçu une autorisation d'emprunt en capitaux pour trois génératrices ainsi que les raccordements électriques nécessaires pour les installer aux stations de relèvement suivantes : 1re Rue, rue Pointe-Brûlée et avenue Hôtel-de-Ville, pour la somme de 192 000 \$ (devant servir aux services d'hygiène environnementale (utilité) pour une période maximale de dix ans). Après vérification, le projet s'avère moins élevé que prévu. Toutefois, un panneau de contrôle supplémentaire était nécessaire pour complètement mettre à niveau la station de relèvement de la rue Pointe-Brûlée. Lors de cet emprunt, 2 panneaux de contrôle avaient été également prévus. L'administration suggère de prendre le surplus de l'emprunt des génératrices de 33 000 \$ pour compenser une partie de l'achat du 3^e panneau de contrôle. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Marie-Lou Noel d'autoriser l'administration de procéder aux changements proposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 18h29.

6. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 18h29.

